

LA MARSEILLAISE ET ROUGET DE LISLE¹

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Le 25 avril 1792, Rouget de Lisle, alors âgé de trente-deux ans, officier du génie en garnison à Strasbourg, adressait au maréchal de Luckner un hymne en six couplets (paroles et musique) qu'il avait composé la nuit précédente à l'intention de l'armée du Rhin. Le maréchal dut en être content, car il en faisait aussitôt remettre la copie à un typographe de la ville avec ordre de l'imprimer sans retard et d'en distribuer les exemplaires aux différents corps de troupes sous son commandement. L'impression, terminée dans le courant de mai (2), parut en quatre pages, petit in-quarto oblong, avec musique pour le premier couplet, sous ce titre : *Chant de guerre pour l'armée du Rhin, dédié au maréchal Lukner (sic) à Strasbourg. De l'imprimerie Ph.-J. Dannbach, imprimeur de la municipalité.*

(1) Il n'est question ici que des *paroles* et non de la *musique* de la *Marseillaise*. Pour ce qui est des variantes de la mélodie, du rythme et de l'harmonie, on peut se reporter à l'étude de M. C. Pierre, dont voici la conclusion : « La musique de la *Marseillaise* n'émane pas entièrement de Rouget de Lisle ; la mélodie qu'il a écrite a reçu plusieurs modifications importantes d'auteurs inconnus dont Gossec s'est inspiré pour former un texte qui a longtemps été en usage, mais auquel Rouget de Lisle ne s'est pas complètement rallié malgré la tradition, de sorte que le chant qui nous a été transmis est composé d'éléments de diverses sources. » *La Marseillaise, comparaison des différentes versions, variantes de la mélodie, du rythme et de l'harmonie avec quatre planches de musique hors texte*. Paris, 1887, in-8°, p. 21-22.

(2) Le 17 mai 1792, l'an IV^e de la Liberté, le Maréchal Rochambeau et le Maréchal Luckner signaient la *Relation de ce qui s'est passé à Baviay*, ce même jour. *Supplément de l'Argus du Département de l'Armée du Nord* (2 ff., Valenciennes).

En l'absence de tout autographe daté de cette composition établissant son antériorité sur l'édition de Strasbourg, c'est cette dernière qui doit être considérée comme étant l'original.

Dans son n° 67 du 23 juillet 1792, *La Trompette du Père Duchesne* insérait une lettre de son correspondant, en date d'Huningue, 18 juillet, où il était dit :

La Fédération du camp de Hœrsinguen, sous Huningue, a été magnifique ; on n'a point dit de messe, mais seulement un *Te Deum*, le *Louons-Dieu* étant de toutes les religions. Plus de trois mille patriotes suisses étoient à la fête : on a porté des santés sans nombre ; pas un homme n'a manqué à l'appel, ny n'étoit sou..... Les régimens ont usé quarante cartouches par chaque homme : on est allé dîner après cela, et la musique de chaque régiment jouoit pendant le dîner le chant de guerre que je t'envoie... (p. 6).

Suit le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin dédié au maréchal Luckner* (p.7), et, en note :

Comme il n'est pas possible de donner ici l'air en musique, je me suis contenté d'en donner les paroles.

Ce texte est la reproduction de l'édition originale de Strasbourg.

Le 30 juillet 1792, les fédérés marseillais, au nombre de cinq cent seize, entraient à Paris chantant le *Chant de guerre* qui prit leur nom, *la Marseillaise* : ils le renouvelaient le 10 août à la prise du château des Tuileries.

Le 4 septembre suivant, le *Courrier de Strasbourg* publiait sous le titre : *la Marseillaise*, l'hymne de Rouget de Lisle, en six couplets, et le faisait précéder de cette remarque :

Quoique l'ardeur des François marchant à la défense des frontières n'ait pas besoin d'être excitée, des auteurs patriotes ont cru que rien n'étoit plus propre à entretenir ces dispositions que des chansons guerrières. Parmi plusieurs pièces qui ont été publiées à cet effet, la suivante nous paroit mériter particulièrement d'être connue.

Suit la *Marseilloise*, avec une légère variante dans le refrain et dans les vers 5 et 6 du cinquième couplet où on lit : « Mais le despote sanguinaire, Mais les complices de Condé... »

Dans le courant du même mois de septembre, la *Marseillaise* était reproduite sous le titre de *Marche des Marseillois*, et publiée par le Département de la Guerre (1). Le mardi 16 octobre 1792, les *Annales patriotiques et littéraires de la France* rapportent que le dimanche précédent, à la célébration de la fête savoissienne, le citoyen Loys avait chanté l'*hymne des Marseillois*, et tous les assistants l'avaient repris en chœur.

On y a joint, ajoutait le rédacteur de cette feuille, un couplet pour les enfans dont nos lecteurs qui doivent connaître ce chant patriotique nous sauront peut-être gré de leur en faire part ; le voici :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus ;
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger et de les suivre.
Aux armes, etc... (2).

De même, dans l'*Almanach des Muses* de l'année 1793, figure, comme première pièce du recueil, l'*Hymne des Marseillois*, dérivé de l'édition originale de Strasbourg, avec quelques variantes : après le sixième et dernier couplet est mentionné pour la première fois le nom de l'auteur « Par M. Rougez » (*sic*) (3). Vient ensuite le couplet des En-

(1) En voir la reproduction textuelle dans *la Vérité sur la paternité de la Marseillaise* par A. Rouget de Lisle, Paris, 1865, in-8°, pièce A. — Cf. le *Patriote Français*, numéro du 1^{er} octobre 1792.

(2) *Annales patriotiques et littéraires de la France*, n. CCXC. Du mardi 16 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République française, p. 1293.

(3) A la Table, on lit : « Le C. Rougez, officier du génie ; *Hymne des Marseillois*. »

fans « ajouté à la pièce précédente dans la fête civique du 14 octobre ».

Dès son apparition, des copies imprimées et manuscrites de *la Marseillaise* s'étaient répandues par toute la France : l'imprimeur Frère, à Paris, en publiait au moins cinq éditions ; la première sous ce titre : *Marche des Marseillois chantée sur différents théâtres*, chez Frère, Passage du Saumon (sans date, mais fin de l'année 1792 ; la première strophe seule, avec musique ; en tout, six couplets). La seconde édition, sans date, avec un titre identique et huit couplets : celui des *Enfants* (qui n'est pas de Rouget de Lisle) avant le sixième : *Amour sacré de la patrie* ! qui forme, par suite, le septième, et un huitième couplet adventice commençant ainsi :

Que l'amitié, que la Patrie
Fassent l'objet de tous nos vœux...

La troisième édition, avec titre semblable aux précédents, également sans date, et comptant les huit couplets déjà signalés, plus un neuvième, anonyme, débutant par :

Dieu de clémence et de justice
Vois nos tirans, juge nos cœurs...

Une quatrième édition, enfin, intitulée :

Chanson des Marseillois chantée sur l'emplacement de la Bastille, avec les six couplets traditionnels de Rouget de Lisle.

Au bas : « Chez Frère, Passage du Saumon. » Une autre édition identique, avec ce simple changement au titre « ...chantée sur la place de la Bastille ».

Dans une note à ses *Mémoires*, Grétry écrivait, quelques années après, en 1797 :

On a attribué l'air des Marseillais à moi, et à tous ceux qui ont fait quelque accompagnement : l'auteur de cet air est le même que celui des paroles, c'est le citoyen Rouget de Lille (*sic*). Il envoya son hymne : *Allons, enfants de la patrie*, de Strasbourg où il était alors, six mois avant qu'il fût connu à Paris ; j'en fis,

d'après l'invitation de l'auteur, tirer plusieurs copies que je distribuai (1).

Cette affirmation n'est pas complètement exacte; on a vu que les fédérés marseillais avaient fait leur entrée à Paris en chantant *la Marseillaise*, le 20 juillet 1792. Mais il n'y a pas lieu de poursuivre plus avant la chronologie des éditions de *la Marseillaise*, faites loin de son auteur et en dehors de tout contrôle de sa part. Il est toutefois pénible de penser que, si l'hymne immortel de Rouget de Lisle avait rapidement acquis une notoriété et une diffusion considérables, lui-même était à peine connu et qu'il vivait dans des conditions précaires, voisines de la misère.

Après la journée du 10 août 1792, l'assemblée législative ayant suspendu le pouvoir royal et interné Louis XVI au Temple avec sa famille, avait délégué des commissaires aux armées pour recevoir leur serment de fidélité au nouvel ordre des choses. Carnot avait été envoyé à l'Armée du Rhin et n'avait rencontré partout que des adhésions spontanées sauf de la part d'un petit groupe d'officiers endoctrinés par le duc d'Aiguillon et le prince Victor de Broglie, et parmi lesquels se trouvait Rouget de Lisle. Ceux-ci refusèrent de prêter serment. Carnot s'efforça en vain de les convaincre par la douceur, et, s'adressant en particulier à Rouget de Lisle, comme lui officier du génie, il lui dit, entre autres paroles : « M'obligerez-vous de vous destituer pour cause d'incivisme, vous l'auteur de *la Marseillaise*? » Rouget de Lisle n'en persista pas moins dans son

(1) Cette note vient commenter le passage suivant du texte : « La musique française, de nos jours, vient de prendre un élan (sic) terrible : l'on voit cependant qu'à travers les foudres d'harmonie quelques jeunes artistes, déjà célèbres, ont fait éclater dans leurs compositions ; on voit, dis-je, que l'air des Marseillois, composé par un amateur qui n'a que du goût, et qui ignore les accords, l'air *Ça ira*, la *Carmagnole*, qui nous vient du port de Marseille, ont fait les frais musicaux de notre révolution, pourquoi ? parce que ces avis sont du chant, et que sans chant, point de musique qu'on retienne ; et que toute musique qu'on ne retient pas n'est, comme je l'ai dit ailleurs, qu'une énigme non expliquée. » *Mémoires ou Essais sur la Musique par le C^{te} Grétry*. A Paris, de l'Imprimerie de la République. Pluviôse, an V, t. III, chap. II, p. 13.

opposition. Carnot alors, remettant quelque peu sa décision pour leur donner le temps de la réflexion, fit procéder à un second appel nominal, sans plus de succès. Il avait épuisé tous les moyens de conciliation, il ne lui restait plus qu'à sévir : il déclara alors les officiers réfractaires suspendus de leur emploi. Telle est l'origine de la haine farouche de Rouget de Lisle contre Carnot, et dans laquelle, il faut le reconnaître, il dépassa toute mesure (1). Obligé alors d'errer en Alsace, comme il l'écrivait plus tard, il ne tarda pas à être arrêté sous la Terreur, en 94, et ne sortit de prison qu'après la chute de Robespierre. Cependant, quelque temps après, Rouget de Lisle reprenait du service et accompagnait le Général Hoche à Quiberon où il fut blessé en combattant contre les Emigrés. Nommé par le Directoire chef de bataillon, il refusait ce grade dans une lettre hautaine adressée au ministre de la Guerre (2), et donnait

(1) On lit ce passage dans le fragment d'une lettre reproduite en fac-similé : « Paris, 16 thermidor, an V. — . Je vous avouerai que dans ce moment tous les partis me paraissent être la dupe d'un seul homme.

Je vous avouerai que toutes ces convulsions dont les suites peuvent être si désastreuses, me paraissent résulter des machinations infernales de ce même homme que je regarde comme le plus lâche, le plus astucieux, le plus féroce des scélérats qui ont égorgé la France.

Et cet homme, c'est Carnot.

Rouget de Lisle. »

L'Autographe, Paris, 1872, p. 172. Cf. en particulier sa lettre à Carnot où il se refuse à toute réconciliation avec lui, et où il lui déclare qu'il est son ennemi ; dans Alfred Morrison, *Catalogue of the Collection of autograph Letters and historical Documents*, Londres, 1891, t. V. (lettre du 12 prairial an IV = 31 mars 1796). Dans son rapport au Président de l'Assemblée nationale, Carnot s'était simplement contenté de dire, en son nom et en celui de ses trois collègues : « Nous nous sommes cependant vus obligés de suspendre dans cette ville patriote (Huningue), M. Rouget de Lisle, officier du génie, qui n'a pas voulu se soumettre aux décrets de l'Assemblée. » *Correspondance générale de Carnot*, publ. par E. Charavay, Paris, 1892, t. I, p. 100.

« M. d'Aiguillon, écrivait Carnot dans une autre lettre du 29 août 1792, « que nous avons tout lieu de croire aussi mauvais que M. Victor Broglie, mais qui, nous ayant un peu mieux dissimulé ses sentiments, a échappé à la suspension. Au reste, pour le dire en passant, presque tout l'état-major est détestable, les commissaires des guerres surtout, et si nous avions eu de quoi remplacer, nous aurions suspendu tous ces gens plus qu'équivoques... » *Ibid.*, p. 102-103.

(2) Voici un passage de cette lettre à Petiet, ministre de la Guerre, et où il est également fait allusion à Carnot : Paris, 20 ventôse, an IV = 10 mars 1796. « ... Vous apprécierez comme moi ce que vous appelez un *témoignage de la confiance du Gouvernement*, lorsque vous saurez que, malgré le nombre in-

sa démission (1796). Agent à Paris, pendant cinq années, de l'ambassade batave auprès du Gouvernement français, il rentrait dans la vie privée en 1802. L'Empire comme la Restauration le tinrent à l'écart et, jusqu'en 1830, il mena une existence de gêne et de privations à laquelle ne fut sans doute pas étrangère la susceptibilité excessive de sa nature. Aigri par les injustices dont il avait été victime, froissé dans le fond de son être par cette accusation d'« incivisme » portée contre lui qui avait toujours exalté l'amour désintéressé de la patrie et dont *la Marseillaise* avait si puissamment contribué à la victoire, il rentrait à quarante-deux ans dans un oubli volontaire après avoir vu s'évanouir toutes ses illusions. Néanmoins, dans son malheur, Rouget de Lisle allait trouver une grande consolation dans l'amitié de Béranger qui se surpassa dans le dévouement à sa personne et qui lui sauva la vie.

Parmi les travaux de librairie qu'entreprit Rouget de Lisle pour gagner quelque argent, il convient de mentionner ce recueil de *Cinquante chants français* qu'il avait offert à Béranger vers 1823, et dont celui-ci le remerciait dans une lettre qui est restée (1). Ce fut là le point de départ de leurs relations. Le 29 août de la même année, Béranger lui adressait une seconde lettre où il lui mandait qu'il lui faisait remettre trois cents francs par un de ses amis avec prière de donner un reçu à ce dernier, au nom de Béranger, et comme souscription audit recueil. Il ajou-

nombrable d'individus de tous les âges et de tous les états qui ont été introduits dans le corps du génie et qui tous m'ont passé sur le corps, je n'avais plus qu'un ou deux rangs à franchir pour arriver à ce grade ; lorsque vous saurez que malgré l'ancienneté de mes services et leur nature, sur laquelle il ne vous sera pas difficile d'obtenir des renseignements, que nonobstant un décret de la Convention, en date du 9 thermidor dernier, lequel ordonnait au Comité de salut public de s'occuper de mon avancement, les réclamations les plus indécentes se sont élevées contre l'extraordinaire faveur demandée pour moi par votre prédécesseur, et cela, de la part d'un homme qui, depuis quatre ans... Mais ce n'est pas ici le lieu d'ajouter rien à ce que je vous en ai dit dans ma première lettre. » *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet.* Paris, 1886, in-4, p. 126.

(1) *Correspondance de Béranger publiée par Paul Boiteau*, t. I, p. 353, n° CIX.

tait qu'il venait de rappeler au banquier Jacques Laffitte la promesse que celui-ci lui avait faite de parler en sa faveur au duc d'Orléans dont Laffitte était, comme on sait, l'un des plus chauds partisans (1).

Ce recueil des *Cinquante chants français* constituait à peu près tout l'avoir de Rouget de Lisle et était, par suite, notoirement insuffisant pour lui permettre de vivre. Il ne fut mis en vente qu'en 1825. L'*Hymne des Marseillais* y figure à la page 83, et est précédé de cette déclaration :

HYMNE DES MARSEILLAIS.

Je fis les paroles et l'air de ce chant à *Strasbourg*, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, fin d'Avril 1792, intitulé d'abord *Chant de l'Armée du Rhin*. Il parvint à *Marseille* par la voie d'un journal constitutionnel, rédigé sous les auspices de l'illustre et malheureux Diétrick (*sic*) (2). Lorsqu'il fit son explosion, quelques mois après, j'étais errant en Alsace, sous le poids d'une destitution encourue à *Huningue* pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10 août, et poursuivi par la proscription immédiate qui, l'année suivante, dès le commencement de la Terreur, me jeta dans les prisons de Robespierre, d'où je ne sortis qu'après le neuf thermidor (3). (R. D. L.) (4).

C'est en ce même moment qu'il luttait courageusement contre la mauvaise fortune que, sur la plainte d'un de ses créanciers, un certain Boudousquié (qui était nommé après la Révolution de 1830 procureur du roi à Cahors, et bientôt ensuite député), il fut incarcéré le 9 juin 1826 à Sainte-Pélagie pour une dette de cinq cents francs. N'entendant plus parler de son ami, Béranger s'en fut frapper à sa porte où il apprit la fâcheuse nouvelle. Béranger s'ar-

(1) *Ibid.*, t. I, p. 254, n° CX.

(2) Philippe-Frédéric, baron de Dietrich, né à Strasbourg en 1748, mourut à Paris, sur l'échafaud, le 28 décembre 1793.

(3) 27 juillet 1794. Il avait été décrété d'arrestation par le Comité de Salut Public le 6 janvier 1794.

(4) Cinquante chants français | paroles | de différents auteurs | mises en musique avec | accompagnement de piano | par | Rouget de Lisle | R. D. L. — « A Paris, chez l'auteur, Passage | Saunier n° 21 et aux | adresses ordinaires. Prix 50 fr. » (S. D., mais 1825), in-fol., n° 23, p. 83. (Lithographie d'Engelmann.)

rangea aussitôt à réunir la somme et, après dix-sept jours d'emprisonnement, Rouget de Lisle, grâce à la générosité du poète, recouvrait sa liberté. « Ne faites plus de lettres de change surtout, lui écrivait ce dernier, et espérons que l'avenir se débrouillera enfin (1). » Il n'en devait rien être, hélas ! car les choses, pour Rouget de Lisle, continuaient à aller de mal en pis. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de David d'Angers, l'illustre sculpteur, alors dans tout l'éclat de sa gloire et de son talent. Dans des notes laissées à son fils, il a rapporté des souvenirs personnels sur l'auteur de *la Marseillaise* dont il convient de détacher ce passage :

Quelques années avant 1830, plusieurs patriotes avaient souscrit une cotisation de vingt francs par mois au profit d'un *coreligionnaire malheureux*. Béranger et Bérard savaient seuls que c'était Rouget de Lisle. En 1827, M. Grégoire, ancien évêque de Blois, me chargea de remettre à l'auteur de *la Marseillaise* une somme produite, disait-il, par la vente de sa musique : la musique était dans l'armoire, et Grégoire donnait l'argent.

Ce fut avec un véritable bonheur que je saisis l'occasion de voir cet homme illustre, dont ma mère m'avait appris le chant patriotique. Je me présentai, tout ému, 28, rue du Battoir : au premier étage d'un petit escalier sombre, une vieille femme m'ouvrit la porte et m'introduisit dans l'unique chambre où gisait Rouget de Lisle. Je m'approchai avec émotion du pauvre malade et, mal-

(1) *Correspondance*, t. I, p. 286, L^o CXXXIX. Seize ans plus tard, répondant à une question que lui avait adressée sur cette affaire un avocat de Cahors, Cornède-Miramont, l'auteur d'une intéressante notice sur Rouget de Lisle, Béranger lui écrivait : « J'ai, en effet, Monsieur, beaucoup de renseignements sur Rouget Delisle, mais je n'en ai pas sur la circonstance que vous me rappelez. J'étais à la campagne, lorsqu'il fut arrêté pour une dette minime. J'écrivis à un ami de faire pour moi les avances nécessaires et Rouget Delisle recouvra ainsi sa liberté, sans que j'aie su jamais quelle sorte de créance avait causé son incarcération. Lui-même ne me le dit pas, et il s'acquitta avec moi sans que j'aie songé à prendre d'informations à cet égard. Mais j'ai eu sur cet homme célèbre d'autres renseignements que je pourrais vous fournir.

« Recevez, monsieur, mes salutations empressées.

« Béranger. »

[Passy] 12 mars 1842. Au dos : « A M. Cornède-Miramont, avocat. » *Biographie de Rouget-Delisle*. . . (Paris, 1842, in-8^o de seize pages, les deux dernières occupées par *la Marseillaise*, 7 couplets), p. 7.

gré tout mon enthousiasme, je ne puis réprimer un mouvement intérieur en voyant mon idéal enfoui dans un bonnet de laine. Il est impossible de retrouver, dans cet amas de guenilles et d'infirmités, l'auteur de l'hymne qui éveillera éternellement la liberté dans le cœur des peuples. Je lui dis que je voulais faire son portrait. Il refusa obstinément ; mais je revins le lendemain avec de la terre, je m'établis dans sa mansarde, et il comprit qu'il n'y avait plus à reculer. On l'enveloppa de couvertures, et le pauvre rhumatisant se tint à peu près droit sur sa chaise. Pour le tirer de son engourdissement, je lui demandai l'histoire de *la Marseillaise*.

Lorsque mon travail en marbre fut terminé, je l'offris à M. Laffitte, qui m'engagea à le mettre en loterie sur quatre-vingt-dix billets à vingt francs.

La souscription fut bientôt couverte. Le médaillon colossal sur lequel était gravé *la Marseillaise* avec la première strophe en musique échut à M. Justin, agent de change. L'argent fut remis à Rouget de Lisle par Bérard, qui sut trouver un prétexte pour le lui faire accepter : il l'aurait refusé comme don (1).

Mais tout cela n'était que des palliatifs. A ses besoins d'argent vinrent s'ajouter d'intolérables souffrances physiques. C'en était trop. Rouget de Lisle, alors âgé de soixante-huit ans, songea à en finir avec la vie, et il s'ouvrit de son dessein à Béranger dans une lettre (2) en date de Choisy-le-Roi, 22 avril 1828. Béranger était absent de Paris quand la lettre lui parvint. Ce n'est que trois jours plus tard qu'il put la lire.

Très inquiet, il écrivait sans perdre un moment à son ami, M. Montandon (3), pour lui en faire part, avec prière de se rendre aussitôt chez M. Laffitte et de lui mettre la lettre sous les yeux ; en même temps, il adressait à Rouget de Lisle une affectueuse missive où il le dissuadait de

(1) Le Roy de Sainte-Croix : *La Marseillaise et Rouget de Lisle, notice historique sur des documents inédits ou peu connus*, Strasbourg et Paris, 1880, in-8°, p. 7-338.

(2) *Correspondance*, t. I, p. 311.

(3) *Ibid.*, t. I, p. 310, n° CLXVI.

donner suite à son projet, s'il en était temps encore, et où il le conjurait de patienter.

Nous touchons peut-être, lui disait-il, à un moment plus heureux pour vous. Si rien de ce qui a été projeté ne s'achève, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait plus d'espoir ; on n'a point assez essayé pour ne pas compter encore sur la réussite.

Et le bon Béranger de s'accuser de n'avoir pas mis assez d'insistance dans ses démarches et ses demandes :

Patiencez encore... mes amis m'aideront, du moins j'ai tout lieu de l'espérer.

Et il terminait sa cordiale épître sur ces mots :

Adieu, je vais m'occuper de vous ; pour Dieu, patientez (1) !

Impressionné par ces paroles, qu'il savait venir du cœur, Rouget de Lisle, revenu à des idées plus calmes, songea à s'acquitter d'une promesse qu'il avait faite à David d'Angers de lui adresser un autographe de sa *Marseillaise*. Cette copie était accompagnée de la lettre suivante, encore inédite :

24 février 1829.

Vous devez m'accuser, cher Phidias, d'oublier la promesse que vous avez bien voulu exiger de moi : du moment où j'ai pu former quelques caractères, je me la suis rappelée ; mais j'ai différé à la remplir dans l'espérance de pouvoir avec peu de temps le faire d'une manière moins informe et plus convenable. Cette illusion est passée comme tant d'autres ; et je ne me flatte plus de voir mon écriture redevenir à peu près ce qu'elle était, quoiqu'elle ne fût rien moins que merveilleuse.

En conséquence, je prends le parti de faire de mon mieux la copie en question et de vous l'adresser, non certes comme une chose qui en vaille la peine ; mais comme une preuve du souvenir que je conserve de vous, de l'honneur que vous avez fait à cet être aussi vulgaire de lui consacrer quelques-uns de vos précieux moments, et de tous vos obligeants procédés.

Que faites-vous de notre ami Masclet ? Que devient-il ? J'ai eu mille fois le désir de lui envoyer aussi un échantillon de mon barbouillage de paralytique, mais je n'ai pu me rappeler le nu-

(1) *Correspondance*, t. I, p. 315, n° CLXVII.

méro de sa maison, tout en me rappelant sa rue (d'Assas). Que vous seriez aimable de lui dire mille choses de ma part, ainsi qu'à Madame, et, si vous avez l'extrême complaisance de m'accuser réception de cette lettre, d'obvier à mon défaut de mémoire, en m'envoyant son adresse.

Adieu, Monsieur. Si la blquette que voici a eu sur mon existence une influence bien longue, bien constante et bien fâcheuse, elle m'a procuré quelques jouissances bien douces, parmi lesquelles je compte en première ligne d'avoir fixé votre attention sur mon triste individu (1), et le bonheur inespéré de vous connaître.

Agréez l'hommage de tout ce que l'estime et le dévouement ont de plus sincère et de plus affectueux.

ROUGET DE LISLE
chez le Bon, général Blein,
à Choisy-le Roi (2).

Cette même année 1829, David d'Angers avait terminé le médaillon en marbre de Rouget de Lisle. La figure regarde à droite et est entourée, dans le champ, des six couplets de *la Marseillaise*, trois à droite et trois à gauche; mais l'artiste, par une singulière inadvertance, a substitué au sixième couplet: *Amour sacré de la patrie*, le couplet des *Enfants* qui n'est pas de Rouget de Lisle mais de Dubois (3). Grâce à cette œuvre remarquable du grand statuaire, le nom de Rouget de Lisle commençait à sortir de l'oubli. De son côté, Béranger s'occupait sans relâche de son ami, et quoique incarcéré lui-même à La Force pour délit politique, il lui écrivait, oublieux de ses propres ennuis, pour relever son

(1) « Mon triste individu » : cette expression avait déjà été employée par Rouget de Lisle dans cette douloureuse lettre du 22 avril 1828 où il faisait part à Béranger de son dessein d'en finir avec la vie. Cf. plus haut.

(2) B. bl. nat. n. acq. fr. 4299. Lettre autographe accompagnée de l'*Hymne des Marseillais*, également autographe. Ce ms. a été donné à la Bibliothèque nationale par M. Leferme, en son nom et au nom de sa femme, née David d'Angers. Le texte autographe de la *Marseillaise* est reproduit ici, à la suite de cet article.

(3) Sur cette attribution des plus probables, cf. Tiersot, *Histoire de la Marseillaise*, Paris [1915], in-8°, p. 62. — La reproduction du médaillon est donnée en tête de ce dernier ouvrage.

courage et lui parlait, dans une lettre du 20 août 1829 (1), d'un projet de récompense nationale et d'une souscription en sa faveur. Nouvelles paroles de réconfort dans sa lettre du 29 janvier 1830 (2). Le 2 juin de la même année, il lui disait :

... Vous saurez, ou vous savez, que David a fait d'après vous un très beau médaillon en marbre, grande dimension. Cet artiste qui a autant de générosité que de talent, et qui doit mieux qu'un autre sentir le prix des illustrations patriotiques, vient de mettre ce médaillon en loterie à vingt francs le billet. Or David veut que toute la somme vous soit remise. Vous n'aurez d'obligation qu'à lui, puisque chaque preneur de billet aura la chance de devenir possesseur d'un beau morceau de sculpture. Quant à David, c'est un homme dont on peut être l'obligé, je vous l'assure, je vous engage même à lui écrire d'avance, pour le remercier de cette honorable action. Il demeure rue de Vaugirard, n° 20. Si nous plaçons promptement ces billets, vous aurez encore de quoi renouveler cette maudite garde-robe qui s'en va toujours trop vite pour nous autres pauvres diables (3).

Une bonne nouvelle allait enfin réjouir tous les amis de notre pauvre « ermite éclopé », comme il se qualifiait lui-même dans une lettre à Berlioz de la même année (4).

Le 6 août 1830, Louis-Philippe, alors qu'il n'était encore que lieutenant-général du Royaume, accordait sur sa cassette une pension de quinze cents francs à Rouget de Lisle qui en fut prévenu par une lettre dans laquelle on relève la phrase suivante insérée dans *le Moniteur* du vendredi 6 août :

L'hymne des Marseillais a réveillé dans le cœur de M. le Duc d'Orléans des souvenirs qui lui sont chers. Il n'a pas oublié que l'auteur de ce chant patriotique fut un de ses plus anciens camarades d'armes... (p. 850, col. 3).

(1) *Correspondance*, t. I, p. 380, n° CCV.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 396, n° CCXXI.

(3) *Correspondance*, t. I, p. 413, n° CCXXXIII.

(4) « Je ne suis qu'un misérable ermite éclopé », écrivait-il à Berlioz dans une lettre que ce dernier a reproduite dans ses *Mémoires* (Paris, 1878, in-8°), t. I, p. 158, (Choisy-le-Roi, 20 novembre 1830).

Enfin, le 8 décembre 1830, Rouget de Lisle était décoré de la Légion d'honneur. La croix, c'était fort beau ; mais c'était le pain qui manquait ; car les quinze cents francs du roi étaient insuffisants pour un septuagénaire malade, incapable de tout travail suivi.

Gloire à vous, Monsieur le membre de la Légion d'honneur, lui écrivait dans sa bonhomie naïve et charmante Béranger, cela vous était bien dû, en vérité. Mais je dois vous l'avouer, je n'ai pas pensé à vous la faire obtenir, lorsque j'avais quelque crédit. Ce sont là de ces sortes de faveurs dont l'idée ne me vient jamais... (1).

Et Béranger de se dépenser en sollicitations sans nombre auprès de ses relations politiques et autres pour faire augmenter la pension de son ami. C'était chez lui comme une idée fixe qu'il parvint à réaliser à force de persévérance où éclatent son ingéniosité et son grand cœur. Sans être arrêté par le choléra qui sévissait alors avec rage, il n'épargnait ni son temps ni sa peine, tout en conseillant à Rouget de Lisle de rester à Choisy et de n'en pas bouger : « Restez à Choisy, Monsieur le Tyrtée français », lui disait-il plaisamment (2). Il savait que la chance n'était pas son fait et qu'en venant à Paris, il courait le risque d'attraper les germes de la terrible épidémie.

Il dut toutefois agir à l'insu de Rouget de Lisle lui-même trop fier pour se prêter à ces démarches ; mais malgré ses instances et toutes les raisons qu'il avait fait valoir, il n'avait pu obtenir du Ministère qu'une promesse de cinq cents francs. Indigné et attristé tout à la fois de la modicité de

(1) *Correspondance*, t. II, p. 18, n° XVII.

(2) *Ibid.* t. II, p. 78 (13 avril 1832). — Béranger faisait sans doute allusion à ce passage d'une proclamation relatée dans le *Moniteur* du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1797). « ..Enfin le citoyen Rouget de Lisle, le véritable Tyrtée français par l'influence de son Chant marseillais, dont il est le poète et le compositeur tout ensemble, qui a valu tant de victoires à la République, chant si cher à nos soldats et qui sait encore forcer les ennemis même à le craindre à la fois et à le chanter. » *Proclamation faite au Champ de Mars le 1^{er} vendémiaire de l'an V, anniversaire de la République, conformément à l'arrêté du Directoire.*

cette somme, il adressa au comte d'Argout, ministre du Commerce, la lettre suivante (encore inédite) et qui peut compter parmi les plus belles qu'il ait écrites :

Monsieur le Comte,

Lorsque je me suis hasardé, sans autorisation, à vous adresser une demande pour Rouget de Lille, je ne me doutais pas que je n'oserais me hasarder à lui en faire connaître le résultat. C'est pourtant ce qui arrive. Quoi ! Monsieur le Comte, il ne s'est trouvé de possible à votre Ministère qu'une aumône annuelle de 500 fr. pour l'auteur de *la Marseillaise* ! Je connais les Bureaux ; je ne m'en prends qu'à eux de la réponse que vous me faites l'honneur de m'adresser. Je sais qu'un Ministre en signe beaucoup de semblables faute de tems pour les lire. Je répugne, Monsieur le Comte, à penser que vous avez jeté les yeux sur celle-ci.

Le Roi n'aurait donné que 500 fr. de pension à M. de Lille, que certes ce n'eût pas été au chiffre que celui-ci eût mesuré sa reconnaissance. Sa Majesté n'a pas contracté l'obligation d'acquitter sur sa cassette toutes les dettes de ce genre que le pays peut avoir contractées depuis 40 ans ; aussi la pension qu'Elle fait à M. de Lille n'a dû entrer pour rien dans les calculs de vos Bureaux. Eût-il de la fortune, il aurait encore droit de demander des récompenses, comme un Ministre millionnaire a droit à la pension de retraite pour le tems de ses travaux. Les amis de Rouget de Lille devraient surtout tenir à faire reconnaître la valeur de son titre par ceux qui sont à la tête du Gouvernement.

Je vous l'avoue, Monsieur le Comte, un simple refus m'eût semblé moins pénible pour le pauvre recommandé et pour celui qui s'était chargé un peu impertinamment peut-être le droit de protection. Il est possible, Monsieur le Comte, qu'on trouve ces plaintes fort ridicules : car de quoi s'agit-il ? de faiseurs de chansons. N'ayant jamais fatigué les hommes puissans pour mon propre compte, dans ce moment je gémis de l'avoir fait pour le compte d'un autre. En effet, je dois m'en vouloir. Comme le chien de l'aveugle j'ai conduit mon vieux maître au seuil du Ministère. C'est moi qui suis responsable de l'accueil qu'il y reçoit. Tout ce que je puis maintenant, c'est de le lui laisser ignorer. L'aveugle n'a pu s'en apercevoir ; mais son guide, qui a de la mémoire, ne s'arrêtera plus à cette porte.

Je vous prie, Monsieur le Comte, d'excuser cette dernière importunité, et de me croire, avec respect,

Votre très humble serviteur,

BÉRANGER (1).

22 mars 1832.

Toutefois, ayant appris que Rouget de Lisle avait été mis au courant de ses négociations, Béranger lui écrivait le 18 mai 1832, au sujet de cette affaire, cette lettre qui apporte les précisions nécessaires pour l'intelligence de ce qui suit.

Vendredi, 18 mai 1832.

Je n'ai pu deviner qu'une partie de l'énigme, mon cher ami, il y en aurait long à vous conter sur cette affaire que je négocie depuis les premiers jours de mars avec M. d'Argout d'abord, puis avec Barthe ou plutôt son appui. Je vous dirai, en substance, que je ne voulais pas pour vous moins de 1500 francs. D'Argout prétendait ne pouvoir donner que 500 francs. Barthe, dans son intérim à l'Intérieur, fit porter la somme à 100 francs, par M. de Montalivet; et, c'est avec surprise que j'ai reçu il y a quatre jours, une lettre de celui-ci qui ne m'annonçait pour vous que les 500 francs que d'Argout avait déjà ordonnancés, et dont vous venez aussi de recevoir avis. J'ai répondu sur le champ à Montalivet que j'avais espéré mieux, d'après les promesses du Garde des Sceaux; et, ce matin, j'ai été à la Chancellerie pour m'en expliquer avec ce dernier. Il doit en parler à Montalivet, et j'espère encore que nous obtiendrons sur le Ministère de l'Intérieur un surplus d'indemnité, car c'est comme ministre du Commerce et des Travaux publics que Montalivet vous a informé de la détermination.

Quand vous pourrez vous transporter ici, je vous donnerai plus de détails sur cette détermination. Il me reste à vous demander pardon de l'avoir entreprise sans votre autorisation, ce que, du reste, j'ai eu grand soin de dire à M. d'Argout dans les deux lettres que je lui ai écrites.

Quant à vous, mon cher ami, si vous n'avez pas encore répondu, répondez et remerciez comme si le présent en valait la

(1) Bibl. nat. Rés. Ln 27 59301. Ce volume, bien qu'entièrement manuscrit, sauf deux feuillets en typographie, est classé parmi les imprimés.

peine, et laissez-moi le soin de le rendre un peu plus digne de vous... (1).

Déférant à ce conseil, Rouget de Lisle adressait au ministre cette lettre encore inédite :

Monsieur le Ministre,

La faveur que vous venez de m'accorder est d'autant plus précieuse que, n'ayant aucun droit à votre bienveillance, j'étais plus éloigné de m'y attendre, et que dans la retraite où je suis confiné, j'ignorais absolument les démarches par lesquelles l'amitié l'a provoquée.

Veillez, Monsieur le Ministre, accueillir avec bonté l'hommage de ma reconnaissance et les vœux bien sincères que je forme pour que vous receviez à la fois le prix de vos bienfaits et de vos travaux.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

ROUGET DE LISLE (2).

Choisy-le-Roi, 30 mai 1832.

Ainsi donc, grâce aux efforts infatigables de Béranger, Rouget de Lisle, outre la pension de 1500 francs qu'il touchait déjà sur la cassette royale, obtenait deux autres pensions de mille francs chacune, l'une « sur un arrêté du ministre de l'Intérieur M. de Montalivet, l'autre, sur un arrêté du ministre du Commerce, M. d'Argout ». Aussi Béranger, plein de joie devant cet heureux résultat, dont il pouvait justement s'attribuer le mérite, était-il autorisé à écrire à son protégé ce billet :

Avez-vous reçu ou non l'avis d'un surcroît de fortune ? L'argent vous pleut, mon cher ami. M. d'Argout charge Mérimée, chef de son secrétariat, de m'instruire que votre pension, au Ministère du Commerce, vient d'être portée à 1000 francs. Il désire savoir (m'écrit-on particulièrement) si enfin je suis content. Certes, je le suis, et à l'instant j'écris à Monseigneur pour le remercier et lui annoncer que sans doute vous en ferez autant

(1) *Correspondance*, t. II, p. 80, n° LXVII.

(2) *Bibl. nat. Rés. Ln.* 27 59301.

dès que vous aurez connaissance de sa décision... (Passy, 19 juillet 1832) (1).

Le lendemain, Béranger écrivait au comte d'Argout cette lettre restée inédite :

Monsieur le Comte,

Je reçois l'avis que vous voulez bien me faire donner concernant la nouvelle décision que vous venez de prendre à l'égard de M. Rouget de Lille.

J'étais persuadé que mon plaidoyer en faveur de l'auteur de *la Marseillaise* trouverait en vous, Monsieur le Comte, un juge rempli de bienveillance et que vous saisierez la première occasion de reconnaître les droits de mon client à la munificence nationale.

Veuillez croire à toute ma reconnaissance pour ce que vous avez la bonté de faire aujourd'hui pour M. de Lille. Je m'empresse de le lui apprendre, et il aura l'honneur, Monsieur le Comte, de vous remercier lui-même de cette nouvelle marque de votre bienveillance.

Quant à moi, je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de vous réitérer l'expression de mes sentimens d'estime et de considération respectueuses.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

Votre très humble serviteur.

BÉRANGER (2).

Passy, 20 juillet 1832.

Rouget de Lisle était sauvé. Avec ses goûts modestes, trois mille cinq cents francs de rente, en écartant de lui les préoccupations matérielles, allaient enfin lui permettre de poursuivre sa vie, si agitée jusqu'alors, dans la quiétude de l'esprit et du cœur : mais il ne devait pas jouir longtemps de sa situation nouvelle. L'illustre vieillard s'éteignait quatre ans après, à Choisy-le-Roi, le 26 juin 1836, à l'âge de 76 ans (3).

(1) *Correspondance*, t. II, p. 86, n° LXII.

(2) Bibl. nat. Rés. Ln 27 56301.

(3) On trouvera, sur les dernières années de Rouget de Lisle les plus grands détails dans l'excellent ouvrage de Tiersot : *Histoire de la Marseillaise*, Paris [1915], in-8°

Il reposait en paix dans le petit cimetière de la commune lorsque, le 14 juillet 1915, le gouvernement décrétait le transport des cendres de Rouget de Lisle aux Invalides qui, pour plusieurs raisons, ne sauraient lui convenir. Sa vraie place est au Panthéon dont l'inscription du fronton, œuvre superbe de David d'Angers, rappelle la destination à ceux qui seraient tentés de l'oublier :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE.

LA MARSEILLAISE

Dans sa retraite de Choisy-le-Roi où l'on allait le voir, Rouget de Lisle racontait volontiers à ses visiteurs les circonstances qui avaient présidé à la création de *la Marseillaise*. De là, ces relations qui sont parvenues jusqu'à nous comme autant d'*interviews*, dont celles de deux de ses amis, Masclet et De la Barre, publiées plus loin. Fréquemment, pour honorer ses visiteurs, Rouget de Lisle leur offrait un autographe de son hymne national, ce qui explique le nombre assez élevé des copies qui en existaient alors, mais dont je ne pourrais citer aujourd'hui que les quatre suivantes : la première est celle adressée à David d'Angers, datée du 24 février 1829, conservée à la Bibliothèque nationale, n. acq. fr. 4299, et imprimée ici; la deuxième fait partie de la collection Bixio, à la Bibl. nat., n. acq. fr. 22740; la troisième, entrée avec une partie des papiers de Kastner à la Bibliothèque du Conservatoire de Musique, à Paris, est reproduite en fac-similé par Tiersot dans son ouvrage, *Histoire de la Marseillaise*, p. 51-53; la quatrième avec la date du 7 juin 1834, et donnée en fac-similé dans *l'Autographe* (Paris, 1872), p. 135. Les très rares variantes que présentent entre elles ces quatre copies autographes seront relevées à leur place; il en est de même de celles de l'édition originale de Strasbourg et du texte donné par l'auteur, en 1825, dans les *Cinquante chants français*.

Voici d'abord la relation de Masclet, parue dans le *Temps* du 12 août 1830.

Chant de guerre de l'Armée du Rhin, dédié à M. le maréchal Luckner par Rouget de Lisle...

Tel est le titre originaire du chant patriotique qui a été répandu et publié en Alsace dans toute l'armée du Rhin près de dix mois avant qu'il ne portât le nom de *Marseillaise*, qui lui fut donné le jour où il annonça l'arrivée des fédérés marseillais à Paris pour la journée du 10 août. Il n'appartient pas plus aux Marseillais qu'à l'armée de Sambre-et-Meuse ou à celle des Pyrénées ; il a cessé même d'être le chant de guerre de l'armée du Rhin en devenant celui de toutes les armées françaises. On n'apprendra pas sans intérêt quelle a été l'origine de cette production dont l'effet a été si prodigieux.

Rouget de Lisle étoit capitaine du génie de l'armée du Rhin, et le signataire de cet article y remplissait les fonctions d'adjoint aux adjudants généraux sous le maréchal de camp Broglie, chef de l'état-major. Tous deux assistaient à une réunion chez M. Dietrich, maire de Strasbourg, avec Caffarelli Dufalga, adjoint aux adjudants généraux et Veygousse, aide de camp du général Broglie, si connu depuis sous le nom du général Dessaix.

« Nous devons bientôt, dit Dietrich, entrer en campagne, il nous faut un chant de guerre pour animer et guider nos jeunes soldats : le corps municipal décernera un prix au meilleur. Parlez-en à vos amis ; je vais faire annoncer le concours dans les papiers publics. »

Le lendemain, à 7 heures du matin, Rouget de Lisle étoit chez moi. « La proposition de Dietrich, me dit-il, m'a empêché de dormir cette nuit. Je l'ai employée à essayer une ébauche de son chant de guerre, même de le mettre en musique ; lis et dis-moi ce que tu en penses, *je te le chanterai ensuite*. » Je lus avec admiration, et j'entendis avec enthousiasme le chant de guerre, tel qu'il existe aujourd'hui, à l'exception des deux vers suivants de la dernière strophe :

Et que les trônes des tyrans
Croulent au bruit de notre gloire !

« Il y a un peu de Brébeuf dans ces vers, dis-je à Rouget de Lisle, d'ailleurs nous pouvons nous en fier aux trônes constitu-

tionnels ; c'est par eux que doivent crouler les trônes des tyrans. »
Les deux vers furent remplacés par ceux-ci :

Que tes ennemis expirans
Voient ton triomphe et notre gloire.

C'est un superbe bataillon de Rhône-et-Loire, commandé par Cerisiat, qui eut les prémices du chant de guerre de l'armée du Rhin...

Un peu différente est la relation de De la Barre, tout en concordant avec la précédente, dans ses grandes lignes. C'est la copie autographe de ce document qui est ici reproduite.

Notice historique. — L'auteur de l'hymne, les Marseillais, M. Rouget de Lisle m'a raconté plusieurs fois sur ma demande les circonstances de la composition de cet hymne. Dans la nuit du 29 au 30 avril 1792 (1) qui suivit la déclaration de guerre que Louis XVI fit à l'Autriche et à la Prusse (la date du décret de l'Assemblée législative est du 20 avril, il fut rendu en séance sur la demande de Louis XVI) et pendant un souper où assistaient avec l'auteur MM. Victor de Broglie, d'Aiguillon, Alexandre Duchâtelet et Dietrich, ce dernier maire de Strasbourg, on ouvrit l'avis de composer un chant nouveau pour le soldat, qui fût en harmonie avec les idées nouvelles et les motifs de cette guerre.

M. Rouget de Lisle était connu comme amateur musicien et comme homme de lettres faisant avec facilité le couplet. M. Dietrich, s'adressant à lui, l'engagea à se charger de cette double composition (musique et paroles), tous les convives se réunirent à la pensée de M. Dietrich, et, vers une heure de la nuit, après avoir sablé nombre de verres de vin de champagne, il rentra chez lui, et trouvant son violon sur son lit où il l'avait laissé en sortant, il le prit, et plein de l'idée de ce qu'on lui avait demandé, il racla dessus en cherchant un motif d'air. Croyant l'avoir trouvé, il fit immédiatement les paroles, le tout dans sa tête et sans les jeter sur le papier, puis se mit au lit.

Le lendemain, en se levant à 6 heures du matin, il fut assez heureux pour se ressouvenir du tout, l'écrivit (musique et paroles) et se rendit de suite chez M. Dietrich à qui il soumit son

(1) C'est dans la nuit du 24 au 25 avril qu'il faut lire ; mais à plus de quarante ans d'intervalle, cette légère erreur de date s'explique aisément.

œuvre et qui ne fut pas peu étonné d'une aussiprompte conception.

Il était dans son jardin : il jeta les yeux sur le chant. Musicien amateur lui-même, il dit à M. Rouget de Lisle : « Montons à mon salon que j'essaie votre air sur le piano ; à la première vue je juge qu'il doit être bien bon ou bien mauvais. »

M. Dietrich chantait fort bien comme en général les Alsaciens, Allemands d'origine. Il fut frappé de la beauté de cet air, il fit lever sa femme qui était encore au lit, et lui dit d'écrire de suite aux convives du souper de la veille de venir déjeuner chez lui, qu'il avait quelque chose d'important à leur communiquer. Tous y vinrent croyant qu'il avait déjà reçu des nouvelles de combats livrés par les généraux Luckner et Lafayette. Il s'obstina à ne point satisfaire leur curiosité que vers la fin du déjeuner où le champagne parut de nouveau.

Il entonna l'hymne à pleine voix et produisit un effet admirable. Il reçut le titre de « Chant de l'Armée du Rhin ».

Des journaux et des voyageurs de commerce le portèrent dans le Midi. Le bataillon des volontaires marseillais, se rendant à Paris, chanta cet hymne sur toute la route ; et en entrant dans la capitale les volontaires brandissaient leurs sabres ou portaient leurs chapeaux au bout de leurs bayonnettes en chantant à gorge déployée. L'effet fut magique, et le chant de l'armée du Rhin prit le nom de *la Marseillaise*.

C'est dans la retraite de Choisy-le-Roi où je l'ai vu plusieurs fois, depuis la Révolution de 1830 que M. Rouget de Lisle m'a raconté ces particularités, en me donnant un exemplaire de ses œuvres.

DE LA BARRE,

septembre 1833 (1).

Dans une seconde note autographe, De la Barre ajoute d'autres détails qu'il tenait de Rouget de Lisle lui-même et qui viennent compléter ses déclarations :

Le feuilleton du journal *le Constitutionnel* du 17 juillet 1833 insinue que l'air de la Marseillaise a quelque rapport avec un chœur de l'opéra de Sargines, c'est une erreur ; mais le refrain du *Chant du Départ* de Méhul « La République nous appelle »

(1) Bibl. nat. n. acq. fr. 4299 (copie autographe).

a bien de la ressemblance avec un air de cet opéra de Sargines, de Dalayrac.

M. Rouget de Lisle m'a raconté l'à-propos qui fournit à Gossec l'occasion de composer l'opéra intitulé : *Offrande à la Liberté* dans lequel il intercala *la Marseillaise* que chanta le célèbre acteur Laïs.

Voici cet à-propos :

En Thermidor, an II, les acteurs de l'Opéra en sortant de présenter une pétition à l'Assemblée nationale furent dîner au restaurant à droite de la grille d'entrée du Bois de Boulogne, à la porte Maillot. Les acteurs Laïs et Chéron se mirent à chanter des airs patriotiques à pleine voix et les croisées ouvertes. Les promeneurs se rassemblèrent sous les fenêtres. Un des spectateurs demanda à ces Messieurs de leur chanter la Marseillaise. Laïs et Chéron sortirent : on avança deux tonneaux vides sur lesquels ils montèrent et chantèrent cet hymne. Quand ils en vinrent au couplet : « Amour sacré de la patrie », spontanément tous les spectateurs se mirent à genoux et chapeaux bas. Gardal, maître des ballets de l'Opéra, Méhul, Gossec et plusieurs autres musiciens célèbres étaient de ce dîner. Gardal dit à Gossec : « Il y a dans cette scène de quoi faire quelque chose pour l'Opéra. » Gossec répondit qu'il était à [sa] disposition, et qu'on n'avait qu'à lui faire un programme ; ce qui fut exécuté sous le titre d'*Offrande à la Liberté*.

A la première représentation des militaires sac au dos parurent sur la scène, et à la fin du dernier couplet rendu genou en terre comme au bois de Boulogne, les sabres furent brandis en l'air : l'effet fut si magique que tout le monde sortit de l'Opéra en chantant par les rues ; et les jours suivants des milliers de volontaires s'engagèrent et partirent pour l'armée.

Ainsi c'est dans l'*Offrande à la Liberté* et non dans *le Camp de Grand Pré* comme le dit le feuilleton du *Constitutionnel* que l'on chantait *la Marseillaise* à l'Opéra.

DE LA BARRE.

Septembre 1833 (1).

On peut lire également le témoignage (2) d'un compatriote et ami de Rouget de Lisle qui l'honorait de ses con-

(1) B.bl. nat. n. acq. fr. 4299 (copie autographe).

(2) Cf. *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, Paris, t. I (1864), p. 203-205.

fidences dans les dernières années de sa vie. Il se rapproche de celui de Masclet.

Mais il est temps d'en venir au texte même de *la Marseillaise*.

HYMNE DES MARSEILLAIS

Allons, enfans de la patrie
Le jour de gloire est arrivé :
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans nos bras
Egorger nos fils, nos compagnes !
Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ?
Français, pour nous ah ! quel outrage,
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !
Aux armes, Citoyens ! *etc.*

Quoi, des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi, ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers !
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient !
De vils despotes deviendraient
Les moteurs de nos destinées !
Aux armes, Citoyens ! formez, *etc.*

Tremblez, tyrans ! et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.
Tout est soldat pour vous combattre :
S'ils tombent nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre.
Aux armes, *etc.*

Français ! en guerriers magnanimes
 Portez, ou retenez vos coups.
 Epargnez ces tristes victimes
 A regret s'armant contre nous.
 Mais le despote sanguinaire,
 Mais les complices de Bouillé,
 Tous ces tigres qui sans pitié
 Déchirent le sein de leur mère !...
 Aux armes, Citoyens !... etc.

Amour sacré de la patrie !
 Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
 Liberté ! Liberté chérie,
 Combats avec tes défenseurs.
 Sous nos drapeaux que la Victoire
 Accoure à tes mâles accents ;
 Que tes ennemis expirants
 Voient ton triomphe et notre gloire.
 Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons ;
 Marchez, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

ROUGET DE LISLE (1).

Tel est le texte de la copie autographe envoyé par Rouget de Lisle à David d'Angers. Quant aux variantes, on remarque :

Aux vers 7 et 8 du premier couplet la leçon : *vos bras ; vos fils, vos compagnes* dans A (l'*Autographe*), contre les trois autres sources. Dans l'édition originale de Strasbourg, on lit également : *vos bras, vos fils, vos compagnes*, et, dans les *Cinquante chants français*, *nos bras, nos fils, nos compagnes* ;

Au vers 10, *Marchons*, dans C (Conservatoire).

Troisième couplet. — Par inattention, dans la présente copie, l'auteur a répété au vers 3 le mot : *cohortes* du vers 1 ;

Au vers 6, on lit *plotraient* dans les autres copies ;

Au vers 8, *Les moteurs de nos destinées*, lit-on dans les quatre copies autographes et dans le texte des *Cinquante chants français* ; dans toutes les éditions du XVIII^e siècle on lit : *Les maîtres*... leçon qui semble préférable.

Dans l'édition originale de Strasbourg, les deux derniers vers du premier couplet sont :

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez, marchez ! qu'un sang impur... ;

et, aux autres couplets :

..... formez vos bataillons :
Marchez, qu'un sang impur...

Quant au cinquième et avant-dernier couplet, le refrain, dans cette même édition, est le suivant :

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez... *que tout leur sang* abreuve nos sillons ;

variante qu'on ne relève dans aucune source autographe ou imprimée.

Dans les *Cinquante chants français*, le texte est la reproduction exacte de C, sauf au refrain du premier couplet où on lit :

Aux armes, Citoyens ! formez vos bataillons :
Marchez, marchez, qu'un sang impur...
Aux armes, Citoyens ! formons nos bataillons :
• Marchons, marchons, qu'un sang impur...

Pour les autres strophes : Aux armes, Citoyens ! *etc.* —
A noter que la musique accompagne les paroles pour les six couplets.

Dernière remarque : Rouget de Lisle, dans ces quatre autographes, de même que dans le recueil des *Cinquante chants français*, n'a jamais appelé son chant de guerre autrement que : *Hymne des Marseillais*, et cet hymne n'a jamais eu que les six couplets traditionnels.

L. THUASNE.